

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du jeudi 14 mars 2019

Date de convocation : 8 mars 2019

Date d'affichage : 8 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Didier CHOLET, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Jacques GIRARD, Jacques LAUNAY, Josiane MEHOUS, Caroline MARTIN, Laurent PANNETIER, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Claude BOULIN donnant procuration à Michèle MOISAN, Michel CALLIOT donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY, Joëlle TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michèle-Valérie ANDRE, Claude BERNARD.

Mélanie MAIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 à l'approbation de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, Madame le Maire accueille Monsieur MOTTIN, directeur de la SARL Carrières de Fréhel et Monsieur Bertrand LACOMBE, directeur technique des Carrières Bretonnes, venus présenter le dossier de demande de remise en état de la fosse de Cayon, située à la carrière du Routin.

DELIBERATION N° 2019-2-024 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DE LA FOSSE DE CANYON A FREHEL

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

La carrière du Routin, implantée sur la commune, est exploitée par la SARL Carrières de Fréhel, par autorisation préfectorale du 1^{er} juillet 2002. La fosse actuellement en activité, est la fosse dite de « Canyon ». La production maximale annuelle autorisée est de 50 000 tonnes. Une renonciation partielle du secteur Est de la carrière (plateau du Routin et fosse de Courcoux) a été actée par arrêté préfectoral du 24 janvier 2017.

Pour des raisons de sécurité, les extractions à partir du fond de la fouille de Canyon ont été stoppées en avril 2018. Les deux éperons rocheux qui limitent la fosse à l'Est et à l'Ouest ne devaient pas être exploités. Mais du fait du pendage naturel des strates de grès, ces éperons présentent des masses instables voire dangereuses qui ne permettent donc pas une remise en état des lieux dans des conditions de sécurité optimales.

L'exploitant émet le souhait de pouvoir araser ces éperons pour sécuriser l'exploitation du site d'une part et permettre sa remise en état d'autre part. Les conditions de remise en état de la fosse de Canyon ne seront pas modifiées fondamentalement. Les éperons seront supprimés et l'emprise du plan d'eau sera agrandie par rapport à l'autorisation d'exploitation initiale de 2002.

L'exploitation de la carrière est autorisée jusqu'en 2022. Une demande de prolongation pour quelques années (environ 5 ans) pourrait être sollicitée.

Où l'exposé du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à la modification des conditions de remise en état de la Fosse de Canyon, Telle que présentée.**

DELIBERATION N° 2019-2-025 : CENTRE NAUTIQUE – VALIDATION DE L'ESQUISSE

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la démolition-construction du centre nautique de Fréhel – Sables d'Or les Pins avec le cabinet d'architecture SABA de Saint-Brieuc.

La mission confiée aux architectes consiste à prioriser la fonctionnalité du projet et les qualités environnementales sur ce site de bord de mer.

Un groupe de travail est constitué. Il est composé d'élus, de représentants des services de l'Etat, de représentants des services de Dinan Agglomération, du directeur de l'école de voile, des membres de l'association Surf'N Ride, de représentants de l'association ARSOR (Association des Résidents de Sables d'Or les Pins) et du maître d'œuvre.

Une première réunion du COPIL s'est déroulée le 26 février 2019. Ces échanges ont conduit à l'élaboration de l'esquisse du futur centre nautique dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un pôle accueil (hall)
- Un pôle voile (bureau de direction, espace stockage gilets de sauvetage, espace stockage essence et autres produits, espace stockage matériel, atelier, buanderie)
- Un pôle surf (bureau de direction, espace de stockage de matériel, atelier)
- Un pôle commun (salle de réunions/cours, vestiaires élèves, espace douches et sanitaires)
- Un espace personnel (tisanderie, sanitaire personnel, vestiaires douches moniteurs)
- Un pôle secours (bureau/accueil, infirmerie, vestiaires douches)
- Un pôle public (sanitaires publics)
- Des locaux techniques (local ménage, TGBT, LT, local déchets, local ballons d'eau chaude solaire)
- Des espaces extérieurs (sous auvent, parking à bateaux, parking engins)

Au stade de l'esquisse, la superficie des bâtiments est d'environ 548 m², après prise en compte des observations formulées lors de la réunion du COPIL.

Le coût d'objectif s'élève à 960 000€ H.T. (hors honoraires et frais d'études).

Compte tenu du niveau très poussé des études remises par l'architecte à ce stade Esquisse, il est suggéré de lui demander de poursuivre sa mission sur la phase d'Avant-Projet regroupant les phases Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif prévues au contrat de maîtrise d'œuvre dès réception des plans et relevés topographiques établis par un géomètre.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Pour et 1 abstention (Christiane BLINTZOWSKY) :

- **VALIDE** la phase esquisse telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** la poursuite de la phase Avant-Projet regroupant les phases Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD), en gardant à l'esprit le calendrier prévisionnel établi.

DELIBERATION N° 2019-2-026 : GLISSE UNIVERSELLE – VALIDATION DE LA PHASE PRO

RAPPORTEUR : Didier CHOLET, Adjoint à l'Urbanisme – Jeunesse, affaires scolaires, petite enfance – Sport – Vie associative.

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à valider la phase Avant-Projet, établie par l'agence Urban Sport Engineering (U.S.E.) de VANNES pour la création d'un parcours de glisse universelle qui sera implanté sur le terrain communal situé à la Grande Abbaye.

Une pumptrack est un espace de loisirs multi-pratiques dédié aux engins à roues et plus spécialement les vélos. Cette activité ludique et accessible s'adresse au plus grand nombre : enfants, adultes, débutants, ... tout le monde prend plaisir à se déplacer sur une Pumptrack que ce soit en vélo, skate, roller ou trottinette.

C'est un terrain composé d'un ensemble de bosses et de virages, sans aucun replat, et qui permet d'avancer sans avoir à pédaler.

Pour Fréhel, il s'agit de compléter l'offre de loisirs par un équipement sportif, ouvert à tout âge, à proximité de la structure multisports déjà existante.

La superficie sur laquelle s'implantera le projet est d'environ 600 m².

Le coût d'objectif s'élève à 87 042.17€ H.T. (hors honoraires et frais d'études).

Au vu des éléments exposés et de l'avancement du dossier, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE la phase PRO telle que définie ci-dessus,**
- **AUTORISE la poursuite des études par le Maître d'œuvre pour la préparation du dossier de Consultation des Entreprises.**

DELIBERATION N° 2019-2-027 : EXTERNALISATION DE L'ENTRETIEN DES SANITAIRES PUBLICS

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

La commune dispose de plusieurs sanitaires publics répartis sur différents sites :

- Ecole de voile
- Putting green
- Sanitaires plage du Vieux-Bourg
- Foot vestiaires/sanitaires
- Sanitaires Tennis
- Sanitaires du Tir à l'Arc
- Sanitaires du bourg

Leur entretien était assuré depuis de nombreuses années par un agent communal qui a fait valoir ses droits à la retraite au printemps 2018. Face à une situation d'urgence, du fait de l'ouverture de la saison estivale et de l'importance de maintenir les lieux en état de propreté, un contrat de travail à durée déterminée a été conclu en 2018, dans le cadre d'un cumul emploi-retraite. Celui-ci arrivant à terme et pour se conformer à la législation en vigueur, une prestation par entreprise extérieure est envisagée. Une consultation auprès de sociétés spécialisées a été lancée. Une seule offre est parvenue en mairie. La mission prend en compte la saisonnalité, à savoir, 2 passages quotidiens (du lundi au samedi inclus) du 15 juin au 15 septembre et 1 passage hebdomadaire par site du 16 septembre au 14 juin. Durant les trois mois d'été, l'entretien dominical est assuré par un agent saisonnier.

La prestation proposée comprend, outre l'intervention d'un salarié, la fourniture des produits d'entretien et consommables pour chaque site. La société s'engage à mettre un véhicule à disposition de son agent.

Le montant de la prestation de mise en propreté des locaux est chiffré à 16 611.11€ H.T., soit un coût mensuel de 1 384.26€ H.T.

Au vu des éléments exposés, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de recourir à une externalisation de l'entretien des sanitaires publics,
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer un contrat avec l'entreprise **LAFOND Nettoyage de LANVALLAY**, à compter du 1^{er} avril 2019
- **PREND NOTE** du montant de la prestation annuelle de 16 611.11€ H.T., soit 1 384.26€ H.T. par mois,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée en section de fonctionnement – compte 611- du budget communal 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

486^{ème} section des Médaillés Militaires : Courrier de remerciement adressé aux Elus pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal et l'organisation du vin d'honneur offert par la Municipalité à l'occasion de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 9 mars dernier.

Cérémonie du 19 mars : Elle se déroulera sur la place de l'église mardi prochain à partir de 11h.

Commission communale de travaux : 18 mars 2019 à 10h à la mairie

Mise en garde contre les cambriolages qui sévissent sur la commune et aux alentours.

Arasement du barrage Saint-Sébastien : Le dossier porté par le Syndicat des Frémur devrait être complété, dans les prochains jours, par l'arrêté du Préfet. Les travaux sont envisagés à compter du mois d'avril. En parallèle, le plan d'aménagement de la vallée est pertinent et contribuera à mettre en valeur ce site déjà attractif. Un panneau d'information sera implanté sur place pour permettre à tout promeneur de découvrir les futurs agencements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jougnar".